

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de CAUDRY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT

-----

Le treize mars deux mille vingt et un, à quinze heures, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVESNES-LES-AUBERT** s'est réuni à la salle Georges Cacheux sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 5 mars 2021, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. A. BASQUIN, L. MAILLARD, A. BISIAUX, R. TESSON, J-C. PAVAU, J-M. BERNIER, J. MERCIER, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, E. LEGRAND, C. MOREAU, S. WATIOTIENNE, T. SANTER, J-B. HERBIN, V. WAXIN, O. LECLERCQ, Y. GLACET, D. LESAGE, Y. CHASTIN, A. MAILLARD, T. CARON, C. MASSE.

**Avaient donné procuration :**

Mmes et MM. C. PORTIER à J-C PAVAU, E. LEDUC à L. MAILLARD, C. CLAISSE à A. BASQUIN.

**Absent excusé :** M. D. RUELLE.

**Secrétaire de séance :** Mme. A. MAILLARD.

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Nombre de conseillers présents :** 23

**Suffrages exprimés :** 26

\*\*\*\*\*

**N° 1/13/03/2021 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

Le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2021 sur les points suivants :

**1 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**a) Le contexte d'élaboration du budget 2021**

**b) La fiscalité locale**

**c) Les dotations et participations**

**d) Les tarifs municipaux**

**2 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

**3 – LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE**

**Connaissance prise de ces divers éléments,**

**Le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2021.**

Après en avoir délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous-Préfecture le 18 MARS 2021
- et publication en date du 18 MARS 2021

Pour extrait conforme,  
Monsieur Alexandre BASQUIN  
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

### Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique soumise au vote.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative du conseil municipal en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif. Les objectifs du DOB sont de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et informer sur la situation financière.

L'article 107 de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRE, a précisé la forme et le contenu de ce rapport d'orientation budgétaire en imposant aux communes de plus de 3 500 habitants de présenter au Conseil Municipal un rapport sur :

1. Les orientations budgétaires,
2. Les engagements pluriannuels,
3. La structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs, l'article 13 de la Loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 (LPFP) a introduit de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB) pour les communes de plus de 3 500 habitants qui doivent également présenter leurs objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Il est important de rappeler que les collectivités territoriales ont été associées dès 2014 à l'effort de redressement des comptes publics via une réduction sans précédent des concours financiers qui leur sont accordés par l'Etat.

Il est avéré que la conjoncture de resserrement des finances publiques, avec la baisse des dotations et l'augmentation des transferts de charges, a eu un impact très important sur les capacités financières et d'autofinancement de l'ensemble des collectivités locales et contraindra, par conséquent, leurs actions futures.

À cela s'est ajouté la suppression de la Taxe d'Habitation, une des recettes principales de notre collectivité qui s'élevait à 327 613 € en 2020, qui est compensée à ce jour mais laisse planer une très grande incertitude pour les années à venir si la compensation venait à disparaître.

La pandémie de la COVID-19, qui a bouleversé l'année 2020, a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de 2020. Les entités publiques locales sont ainsi touchées dans leurs finances par une crise qui perdure encore début 2021.

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, le projet de loi de finances 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public.

Selon les informations de l'Etat, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait s'élever à la même hauteur que celle perçue en 2020. Mais bien évidemment, les sommes déjà ponctionnées ces dernières années ne seront pas restituées et seront autant de recettes manquantes qu'il faut compenser.

De plus, à recettes constantes, la collectivité devra assumer seule les effets de l'inflation qui impacteront le budget communal.

Enfin, nous pouvons mesurer aujourd'hui l'impact économique résultant de la crise sanitaire liée au COVID-19 de l'ordre de 74 354 € pour la seule année 2020 soit plus de 3% du budget des dépenses de fonctionnement. Cela aura sans nul doute des répercussions sur 2021 et les années suivantes, même s'il est difficile d'en mesurer aujourd'hui la hauteur.

Rappelons encore que la municipalité a eu à assumer la nouvelle compétence liée à la gestion des eaux pluviales urbaines via une diminution de la dotation de compensation versée par la CA2C à hauteur de 76 923€.

Donc comme pour les années précédentes, pour assurer l'équilibre budgétaire du présent exercice, il nous faudra faire preuve d'une réelle prudence budgétaire, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

## 1 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### a) Le contexte d'élaboration du Budget 2021

Compte tenu de cette réalité difficile de budget contraint, les grandes orientations proposées par la Municipalité pour 2021 seront déclinées comme suit :

- Limiter les évolutions éventuelles en termes de fiscalité,
- Poursuivre une politique d'endettement mesuré,
- Dégager des marges de manœuvre en section de fonctionnement pour continuer à investir.

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	2.620.547	2.565.929	2.569.879	2.540.672	2.541.483	2.498.815	2.173.855
<b>POURCENTAGE D'ÉVOLUTION</b>		-2.084%	+0.154%	-1.137%	+0.032%	-1.679%	-13%
<b>POURCENTAGE D'ÉVOLUTION ENTRE 2014 ET 2020</b>							-17.05%

Il est nécessaire que toute augmentation de dépenses soit compensée par une économie à opérer sur d'autres chapitres. Cela dépendra également de l'évolution de la conjoncture et de l'inflation et aussi de toutes charges nouvelles qui s'imposeront aux communes.

Malgré tout, il est important de pouvoir préserver une certaine marge de manœuvre en section de fonctionnement afin de continuer à investir pour l'avenir.

Il s'agit encore de créer les conditions pour optimiser les charges de fonctionnement, en continuant à organiser de manière systématique des consultations et mises en concurrence pour tout achat ou contrat, en recherchant toute économie pour disposer de capacités financières adéquates, et en renforçant nos actions de mutualisation.

Tout comme nous continuerons à contenir nos dépenses de personnel, alors même qu'il y a quelques années il a fallu compenser financièrement la suppression des contrats aidés. Sans oublier, l'évolution liée à la carrière des agents et l'éventuelle augmentation du point d'indice.

Comme il l'est indiqué dans le tableau ci-dessous, les charges de personnel ont été contenues depuis 2014.

## EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CHARGES DE PERSONNEL (CHAP. 012)	1.412.227	1.288.447	1.302.201	1.279.483	1.272.972	1.191.261	1.160.658
- REMBOURST SUR REMUNERATIONS	- 248.394	- 183.940	- 192.629	- 174.775	- 50.994	- 15.310	- 63.259
<b>CHARGE NETTE</b>	1.163.833	1.104.507	1.109.572	1.104.708	1.221.978	1.175.951	1.097.399

De plus, il nous faut toujours maîtriser notre ratio de rigidité (part des charges structurelles difficilement compressibles par rapport aux dépenses de fonctionnement globales). Mécaniquement, du fait de la baisse des recettes de fonctionnement, ce ratio va augmenter, et il apparaît nécessaire de tout mettre en œuvre pour contenir ces dépenses dites « difficilement compressibles ».

### **b) La fiscalité locale**

Dans le souci de ne pas peser sur le budget des Avesnois, et alors même que les taux départementaux et intercommunaux ont évolué à la hausse ces dernières années, les taxes locales au profit de la commune n'ont plus subi d'augmentation depuis de très nombreuses années.

Nous proposons que cette politique de maîtrise de la pression fiscale locale soit poursuivie en 2021.

Nous proposons, si nous le pouvons que les taux des 2 taxes communales restent inchangés, comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 26,47%,
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 62,20%.

C'est un effort conséquent pour la municipalité, quand d'autres communes revoient leurs taux d'imposition à la hausse.

D'autant plus que l'autonomie fiscale de la commune est contrariée par la suppression de la taxe d'habitation. En matière de fiscalité, il est nécessaire que soit menée une veille en lien avec les services fiscaux et la commission communale des impôts directs dans le cadre notamment de la réalisation de travaux assujettis aux taxes (revalorisation de la taxe foncière, taxe d'aménagement...).

Le produit exact de ces taxes n'est pas encore connu à ce jour mais compte tenu du réalisé 2020 et de la revalorisation des bases décidée nationalement, le montant à percevoir devrait être d'environ 850 000 €.

Cependant l'avenir reste incertain puisque sur cette question précise, nous n'avons encore aucune visibilité pour l'après 2021, laissant les collectivités locales dans la plus grande incertitude.

### **c) Les dotations et participations**

La dotation de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) devrait être de 140 535 € sans compter les 80 875 € de reversement du FPIC versé par l'Etat dans le cadre du Pacte Financier.

En ce qui concerne les dotations et participations de l'Etat, les chiffres exacts ne sont pas connus à ce jour. Cette année la Dotation Globale de Fonctionnement devrait être de 635.000 €.

Nous espérons également un maintien des dotations de péréquation et notamment de la Dotation de Solidarité Rurale qui s'élevait en 2020 à 383 218 €.

### **d) Les tarifs municipaux**

Ils seront étudiés d'ici le vote du Budget Primitif.

**La situation financière de notre commune est saine mais mérite une vigilance accrue au regard du contexte dédié aux finances locales. Le faible niveau de l'endettement et le bon niveau de fonds de roulement permettent de faire face aux engagements de court terme sans obérer l'avenir. Malgré toutes les contraintes et projets, nous dégageons chaque année un excédent de fonctionnement.**

**Toutefois, les effets dévastateurs liés à la pandémie, les diminutions des moyens attribués et la raréfaction des sources de financement risquent, à terme, de fragiliser cette situation et amènent donc à la plus grande prudence. Sans compter sur le transfert de compétence de la GEPU qui pèse fortement sur le budget de fonctionnement.**

## **RESULTAT DE L'EXERCICE**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DIFFERENCE ENTRE LES RECETTES NETTES TOTALES ET LES DEPENSES NETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT L'EXERCICE	+	+	+	+	+	+	+
	269.019	385.865	257.923	271.315	157.355	308.068	470.296

## 2 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Ils seront établis lors de l'élaboration du Budget Primitif 2021, au regard de la situation financière communale (grâce à l'épargne disponible) et des marges de manœuvre qui pourront être dégagées. Et aussi des opportunités de financement qui pourraient se présenter à notre collectivité.

### **EPARGNE**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3.016.053	3.085.935	2.975.516	2.967.159	2.863.423	3.030.884	2.771.225
- DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	-2.581.683	-2.531.121	-2.528.578	-2.502.997	-2.506.900	-2.467.378	-2.049.000
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>434.370</b>	<b>554.814</b>	<b>446.938</b>	<b>464.162</b>	<b>356.523</b>	<b>563.506</b>	<b>722.225</b>
- INTERETS DE LA DETTE +CHARGES EXCEPTIONNELLES +PRODUITS EXCEPTIONNELS	-38.864	-34.808	-41.301	- 37.675	- 34.583	- 31.437	-40.318
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>395.506</b>	<b>520.006</b>	<b>405.637</b>	<b>426.487</b>	<b>321.940</b>	<b>532.069</b>	<b>681.906</b>
- CAPITAL DE LA DETTE	-151.771	-150.645	-169.601	-155.301	-139.232	-139.039	-170.157
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>243.735</b>	<b>369.361</b>	<b>236.036</b>	<b>271.186</b>	<b>182.708</b>	<b>393.030</b>	<b>511.749</b>

En termes d'investissement, il est donc proposé que l'année 2021 soit une année de transition en matière d'investissements. Toutefois, il nous faudra anticiper les travaux à venir (voiries, friches, environnement) par la réalisation d'études pour que nous soyons opérationnels dans les années à venir.

### 3 – LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 1.524.556,48 € pour 7 prêts en cours et l'annuité totale à payer cette année sera d'environ 210.000 €. Voici un tableau récapitulatif de nos emprunts pour 2021 :

N° Emprunt Article capital	Objet de l'emprunt Organisme prêteur	Année déb. Durée	Taux Différé	Capital initial Total intérêts	Capital restant Intérêts restants	Amortissement Intérêts	Frais Versement
6771051-2005 1641	11 - travaux de voirie rue Fiévet, Liberté, Gamb CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE E	2005 80	3,81 0	300 000,00 130 037,17	93 021,39 9 112,11	17 538,15 3 963,73	0,00 21 501,88
C071037-2007 1641	12 - Travaux rue Barbusse et Faidherbe (2ème T) CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE E	2007 60	4,17 0	450 000,00 54 463,49	58 341,50 2 174,07	36 959,87 3 446,63	0,00 40 406,50
99145177703-2009 1641	13 - travaux rue du 8 mai 1945 CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	2009 80	4,47 0	300 000,00 155 386,24	160 282,53 33 256,53	15 178,30 7 591,02	0,00 22 769,32
99145755340-2009 1641	14 - Travaux rue du 8 Mai 1945 CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	2010 180	3,88 0	300 000,00 90 231,53	78 628,90 4 791,92	24 243,30 3 563,34	0,00 27 806,64
7751512-2010 1641	15 - travaux rue du 8 Mai 1945 constr. restaurant scol. CAISSE D EPARGNE NORD FRANCE E	2011 20	3,56 0	250 000,00 98 651,60	144 542,44 29 783,36	11 864,49 5 568,09	0,00 17 432,58
20140269 1641	16 - construction d'un restaurant scolaire CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE E	2016 15	1,65 0	600 000,00 82 221,27	416 124,30 38 689,87	37 988,56 7 492,86	0,00 45 481,42
MONS27271EUR 1641	17 - FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	2020 20	1,33 0	600 000,00 87 468,95	573 615,42 79 311,62	26 384,58 8 157,33	0,00 34 541,91
<b>TOTAL</b>				<b>2 800 000,00</b> <b>698 460,25</b>	<b>1 524 556,48</b> <b>197 119,48</b>	<b>170 157,25</b> <b>39 783,00</b>	<b>0,00</b> <b>209 940,25</b>

Ainsi qu'un état de cet endettement par années restantes (jusqu'en 2039) :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2020	1 694 713,73	170 157,25	39 783,00	0,00	(+) 0,00	209 940,25	1 524 556,48
2021	1 524 556,48	175 419,57	34 293,43	0,00	(+) 0,00	209 713,00	1 349 136,91
2022	1 349 136,91	160 618,31	28 897,11	0,00	(+) 0,00	189 515,42	1 188 518,60
2023	1 188 518,60	144 755,44	24 601,88	0,00	(+) 0,00	169 357,32	1 043 763,16
2024	1 043 763,16	120 564,00	20 985,78	0,00	(+) 0,00	141 549,78	923 199,16
2025	923 199,16	118 326,12	17 847,75	0,00	(+) 0,00	136 173,87	804 873,04
2026	804 873,04	104 922,39	15 125,50	0,00	(+) 0,00	120 047,89	699 950,65
2027	699 950,65	107 415,59	12 632,31	0,00	(+) 0,00	120 047,90	592 535,06
2028	592 535,06	109 984,72	10 063,19	0,00	(+) 0,00	120 047,91	482 550,34
2029	482 550,34	101 184,15	7 478,93	0,00	(+) 0,00	108 663,08	381 366,19
2030	381 366,19	91 687,86	5 590,71	0,00	(+) 0,00	97 278,57	289 678,33
2031	289 678,33	30 511,86	3 852,72	0,00	(+) 0,00	34 364,58	259 166,47
2032	259 166,47	30 917,67	3 446,91	0,00	(+) 0,00	34 364,58	228 248,80
2033	228 248,80	31 328,87	3 035,71	0,00	(+) 0,00	34 364,58	196 919,93
2034	196 919,93	31 745,55	2 619,04	0,00	(-) 0,00	34 364,59	165 174,38
2035	165 174,38	32 167,76	2 196,82	0,00	(+) 0,00	34 364,58	133 006,62
2036	133 006,62	32 595,59	1 768,99	0,00	(+) 0,00	34 364,58	100 411,03
2037	100 411,03	33 029,11	1 335,47	0,00	(+) 0,00	34 364,58	67 381,92
2038	67 381,92	33 468,40	896,18	0,00	(+) 0,00	34 364,58	33 913,52
2039	33 913,52	33 913,52	451,05	0,00	(+) 0,00	34 364,57	0,00
<b>Sous-total</b>		<b>1 694 713,73</b>	<b>236 902,48</b>	<b>0,00</b>		<b>1 931 616,21</b>	
<b>Total</b>		<b>1 694 713,73</b>	<b>236 902,48</b>	<b>0,00</b>		<b>1 931 616,21</b>	

**L'objectif de la Municipalité est toujours de stabiliser l'annuité et de gérer de manière raisonnée l'endettement communal en vue de la réalisation de nouveaux investissements.**

**Concernant le besoin de financement, à la date de rédaction de ce rapport aucun emprunt n'est prévu au budget prévisionnel puisque l'année 2021 se veut une année de transition.**

**Toutefois, la Municipalité se réserve le droit d'emprunter ou d'ouvrir une ligne de trésorerie en cas de nécessité.**

**La capacité de désendettement de la commune est de 2.23 ans (calculée sur la base du capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 1.524.556,48 € divisé par l'épargne brute 2020 : 681.906 €), ce qui est une donnée extrêmement positive. Pour mémoire, cette capacité était à 3.76 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

**Enfin, pour information, des emprunts se solderont en 2022 et 2024.**

## **CONCLUSION**

**La bonne situation financière de la commune, marquée par un endettement maîtrisé et un niveau d'excédent correct, permettra de faire face aux engagements financiers.**

**Néanmoins, l'impact économique de la pandémie, les contraintes subies de l'Etat sur les concours financiers et l'évolution des dépenses de fonctionnement obligent constamment à trouver de nouvelles marges de manœuvre.**

**C'est dans ce cadre que s'inscrivent les orientations suivantes qui pourraient être retenues pour l'élaboration du budget 2021 :**

**→ La recherche d'économies sur les crédits de dépenses de fonctionnement.**

**→ Une programmation des investissements strictement calibrée à nos capacités financières.**

**La recherche de nouvelles marges de manœuvre financière passera donc prioritairement par un effort de maîtrise et d'optimisation des dépenses de fonctionnement et de recherche active de subventions.**

**Le travail de préparation du projet de Budget Primitif devra donc être finement établi, complété et chiffré au vu des priorités qui seront alors décidées et des capacités financières dont la commune pourra disposer afin d'atteindre l'équilibre budgétaire.**